

CONSEIL MUNICIPAL D'HUEZ
DU MERCREDI 19 JUIN 2024
PROCES-VERBAL DE LA REUNION

Convocation du : 13 juin 2024

Le mercredi 19 juin 2024 à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à Mairie Annexe Alpe d'Huez sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves NOYREY, Maire**.

En exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14
Quorum : 8

PRESENTS : Jean-Yves NOYREY, Nadine HUSTACHE, Yves CHIAUDANO, Sylvie AMARD, Gilbert ORCEL, Nicole BARRAL-COSTE, Bernard SALSINI, Yves BRETON, Nadia GARDENT-GUILLOT, Gaëlle AILLOUD, Valery BERNODAT-DUMONTIER

ETAIENT REPRESENTES : Denis DELAGE pouvoir à Yves CHIAUDANO, Pauline ZINI-SMITH pouvoir à Sylvie AMARD, Jonas FABRE pouvoir à Jean-Yves NOYREY

ABSENT : Gabriel CHAMOUTON

SECRETAIRE : Madame Gaëlle AILLOUD

ORDRE DU JOUR :

Approbation

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2024

Sports

2 - Arrivée finale du Tour de France Féminin 2024 – Contrat de partenariat

Finances

3 - Budget principal - DM1

4 - Budget Annexe - Parcs de stationnement - DM1

5 - Budget Annexe Sports et Congrès - DM1

6 - Demande de subvention pour le projet d'aménagement d'un terrain multisport à HUEZ village

Informations au Conseil Municipal

Questions diverses

*_*_*_*_*

Monsieur le Maire donne lecture de l'état civil :

- Mariage Romain JUILLARD et Camille GIRARDIN le 15 juin 2024

2024/06/01 - APPROBATION - Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2024

Monsieur le Maire fait approuver le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2024 à l'unanimité.

2024/06/02 - SPORTS - Arrivée finale du Tour de France Féminin 2024 – Contrat de partenariat

Monsieur Jean-Yves NOYREY, Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune d'Huez s'est portée candidate à l'organisation de l'arrivée de la dernière étape du Tour de France Féminin, le dimanche 18 août 2024.

Il convient d'approuver en conséquence le contrat de partenariat annexé à la présente, définissant les modalités, obligations d'organisation et la participation financière d'un montant de 34 000 € HT, soit 40 800 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ACCEPTE l'organisation de l'étape de l'arrivée finale du Tour de France Féminin 2024, qui aura lieu le dimanche 18 août 2024,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat annexé et toutes pièces s'y rattachant,

- PRECISE que la dépense correspondante, d'un montant de 40 800 € TTC, a été prévue au budget communal

*_*_*_*_*

Monsieur le Maire informe qu'une équipe de moniteurs de l'école de ski montera aussi avec le maillot France Montagne. Monsieur Yves CHIAUDANO précise qu'il y a à peu près 3000 participants au total.

Monsieur le Maire rappelle qu'avec les élections législatives il y a une problématique d'organisation avec la course cycliste « la Marmotte » prévue le même jour. A ce jour, il n'y a pas d'autorisation pour la course, elle est donc remise en cause avec 7000 inscrits.

Monsieur le Maire répond à Madame Valéry BERNODAT-DUMONTIER que de décaler à une autre date est compliqué l'été, car d'autres événements sont prévus. Il précise que l'organisation de la Marmotte a proposé 2 autres solutions, soit de partir à 5h du matin soit de décaler à la veille (samedi 29/06). Ces propositions sont en cours d'étude.

Détail des votes :

Pour : 14

Contre : 0 Voix []

Abstentions : 0 Abstentions []

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2024/06/03 - FINANCES - Budget principal - DM1

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que la Commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Or, au fur et à mesure de l'exécution, il convient d'ajuster les prévisions et d'affecter les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Cette décision modificative n°1 s'équilibre comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	150 011 €	150 011 €
Section d'investissement	186 217 €	186 217 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Dépenses de fonctionnement budget principal	DMI
0 1 1	Charges à caractère général	32 714 €
6 5	Autres charges de gestion courante	88 076 €
0 2 3	Virement à la section d'investissement	29 221 €
	TOTAL DEPENSES	150 011 €

Chapitre	Recettes de fonctionnement budget principal	DMI
7 0	Produits des services du domaines et ventes ...	61 171 €
7 3	Impôts et taxes	3 840 €
7 4	Dotations et participations	70 000 €
7 5	Autres produits de la gestion courante	15 000 €
	TOTAL RECETTES	150 011 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses d'investissement budget principal	DMI
16	Emprunts et dettes assimilées	- 75 000 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000 €
204	Subventions d'équipement versées	- 117 249 €
21	Immobilisations corporelles	328 466 €
	TOTAL DEPENSES	186 217 €

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

OPERATIONS	DMI
1001- Voirie	353 135 €
1002-Acq Immobilières	1 050 000 €
1008-Bâtiments	12 831 €
11-Enfance	2 500 €
34-Cimetière	10 000 €
43- PLU	50 000 €
71- Aménagement Espace Public	-1 100 000 €
TOTAL	378 466 €

Chapitre	Recettes d'investissement budget principal	DMI
13	Subventions d'investissement	156 996 €
021	Virement de la section de fonctionnement	29 221 €
	TOTAL recettes	186 217 €

Après avoir procédé à l'examen de la décision modificative n°1 du budget principal de la Commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE la décision modificative n°1 sur l'exercice 2024 du budget principal qui s'équilibre en section de fonctionnement à 150 011 € et en section d'investissement à 186 217 €,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents inhérents à l'application de la présente délibération.

*_*_*_*_*

Madame Nadine HUSTACHE détaille les différents postes.

Monsieur le Maire déclare que la Coupe du Monde de Bosses sera la dernière organisée par la station, du fait du coût des hébergements. La Fédération a proposé à la station d'organiser cet évènement une année sur trois, tout en conservant l'image Coupe du Monde. Il précise ensuite que la neige de culture fabriquée pour cet évènement sera utilisée sur d'autres manifestations.

La Coupe de la Fédération a été remise en cause aussi en raison de son coût important. La Fédération a donc accepté de réduire la participation financière de la Commune de 10 000 € afin que l'évènement puisse perdurer.

Monsieur le Maire répond à Madame Valéry BERNODAT-DUMONTIER qu'une taxe d'atterrissage a été fixée afin d'éviter une sur-fréquentation des écoles d'aviation due à la gratuité. Il est précisé que cette taxe s'élève à 15€ l'atterrissage et qu'il y existe également des forfaits de 20 passages.

Madame Nadine HUSTACHE précise qu'une somme est prévue pour l'achat d'un terrain derrière l'hôtel Alp Azur. Monsieur le Maire explique que le propriétaire de l'hôtel souhaite vendre ce terrain, attendant à l'établissement. La Commune projette l'acquisition de ce terrain afin de le conserver, dans l'attente de la recherche d'un promoteur en mesure de réaliser un projet hôtelier de 50 chambres avec stationnement en lieu et place des emplacements commerciaux du rez-de-chaussée, qui pourrait se substituer à la Commune dans cet achat.

Détail des votes :

Pour : 14

Contre : 0 Voix []

Abstentions : 0 Abstentions []

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2024/06/04 - FINANCES - Budget Annexe - Parcs de stationnement - DM1

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle que la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 s'équilibre comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section d'exploitation	20 754 €	20 754 €
Section d'investissement : pas de propositions nouvelles		

SECTION EXPLOITATION

Chapitre	Dépenses d'exploitation budget annexe Parcs de Stationnement	DMI
0 1 1	Charges à caractère général	20 754 €
	TOTAL DEPENSES	20 754 €

Chapitre	Recettes d'exploitation budget annexe Parcs de Stationnement	DM1
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	20 754€
	TOTAL RECETTES	20 754 €

Après avoir procédé à l'examen de la décision modificative n°1 « Parcs de stationnement »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE la décision modificative n°1 sur l'exercice 2024 du budget annexe « Parcs de stationnement » qui s'équilibre en section d'exploitation à 20 754 €,
- PRECISE que la section d'investissement ne comporte pas de propositions nouvelles,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents inhérents à l'application de la présente délibération.

Détail des votes :

Pour : 14

Contre : 0 Voix []

Abstentions : 0 Abstentions []

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2024/06/05 - FINANCES - Budget Annexe Sports et Congrès - DM1

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Or, au fur et à mesure de l'exécution, il convient d'ajuster les prévisions et d'affecter les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Cette décision modificative n°1 s'équilibre comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	277 902 €	277 902 €
Section d'investissement	10 700 €	10 700 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Dépenses de fonctionnement budget annexe Sports & Congrès	DMI
0 1 1	Charges à caractère général	149 008 €
6 5	Autres charges de gestion courante	945 €
0 2 3	Virement à la section d'investissement	127 949 €
	TOTAL DEPENSES	277 902 €

Chapitre	Recettes de fonctionnement budget annexe Sports & Congrès	DMI
7 0	Produits des services du domaines et ventes	15 000 €
75	Autres produits de gestion courante	262 142 €
76	Produits financiers	760 €
	TOTAL RECETTES	277 902 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses D'investissement budget annexe Sports et congrès	DMI
21	Immobilisations corporelles	10 700 €
	TOTAL DEPENSES	10 700 €

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

OPERATIONS	DMI
1003- Travaux Palais des Sports (TVA des RaR, pompes chauffage, équipements scéniques salle Sarenne, divers équipements	12 727 €
69- Rénovation palais des sports 2° tranche	- 2 027 €
TOTAL	10 700 €

Chapitre	Recettes d'investissement budget annexe Sports et congrès	DMI
021	Virement de la section de fonctionnement	127 949 €
13	Subvention d'investissement	-117 249 €
	TOTAL RECETTES	10 700 €

Après avoir procédé à l'examen de la décision modificative n°1 du budget annexe « sports et congrès »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE la décision modificative n°1 sur l'exercice 2024 du budget annexe sports et congrès qui s'équilibre en section de fonctionnement à 277 902 € et en section d'investissement à 10 700 €,

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents inhérents à l'application de la présente délibération.

*_*_*_*_*

Monsieur le Maire informe que la piscine du Palais des Sports et des Congrès ne sera pas remise en eau avant début août a minima, suite à un problème de pièces indisponibles. Certaines activités seront donc déportées vers la piscine extérieure.

Détail des votes :

Pour : 14

Contre : 0 Voix []

Abstentions : 0 Abstentions []

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2024/06/06 - FINANCES - Demande de subvention pour le projet d'aménagement d'un terrain multisport à HUEZ village

Madame Gaëlle AILLOUD, Conseillère municipale, rappelle au conseil que la Commune souhaite développer un projet d'aménagement d'un terrain multisport sur son territoire et plus précisément sur HUEZ village.

Le projet permettrait de redynamiser le centre du village en offrant un lieu accessible à tous pour pratiquer diverses activités physiques.

Le projet est estimé à 95 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès la région AURA, dans le cadre de la politique d'aide aux Communes, et de tout autre partenaire institutionnel, une subvention pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'équipement public,

- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document y afférent.

*_*_*_*_*

Monsieur le Maire informe qu'un terrain de pétanque devrait être installé pour la Saint Anne.

Détail des votes :

Pour : 14

Contre : 0 Voix []

Abstentions : 0 Abstentions []

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2024/06/07 - INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture des informations suivantes :

- La Commune a cédé à M. Jérôme NONET le véhicule communal Citroën C3 immatriculé 139CDY38 au prix de 1800€

- ATTRIBUTION – MAPA – LOCATION AVEC MONTAGE ET DEMONTAGE D'UNE PISTE DE ROLLER ET D'UNE PLATEFORME AQUALUDIQUE POUR LA SAISON D'ETE A L'ALPE D'HUEZ.

Dans le cadre de la consultation concernant la location avec montage et démontage d'une piste de roller et d'une plateforme aqualudique pour la saison d'été,

- **Le lot 1 « Piste de roller »** a été attribué à la société **Synerglaice**, et signé **le 10 juin 2024** pour un montant de **64 900 € HT (soit 77 880 € TTC)**.
- **Le lot 2 « Plateforme aqualudique »** a été attribué à la société **Athalia**, et signé **le 10 juin 2024** pour un montant de **49 965 € HT (soit 59 958 € TTC)**.

2024/06/08 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que des travaux de rénovation du parking des Jeux (remise en état des sols et peinture) ont dû être stoppés suite à des émanations, ayant indisposé/intoxiqué une famille habitant dans l'immeuble Ours Blanc.

Des produits agréés par l'Europe ont pourtant été employés.

La famille a été relogée par la Commune et les travaux sont à l'arrêt en raison de la persistance des odeurs dans la copropriété. Il est probable que ce parking reste fermé au public cet été.

Une étude a été lancée pour déterminer l'origine exacte de ces odeurs dans l'appartement.

La séance est levée à 18h45.

Fait à l'Alpe d'Huez, le 20 juin 2024

Gaëlle AILLOUD
Secrétaire de séance,

Jean-Yves NOYREY
Le Maire,

